

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE SYNTHESE

(Délibération du conseil municipal du 16/03/2023)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Canéjan.

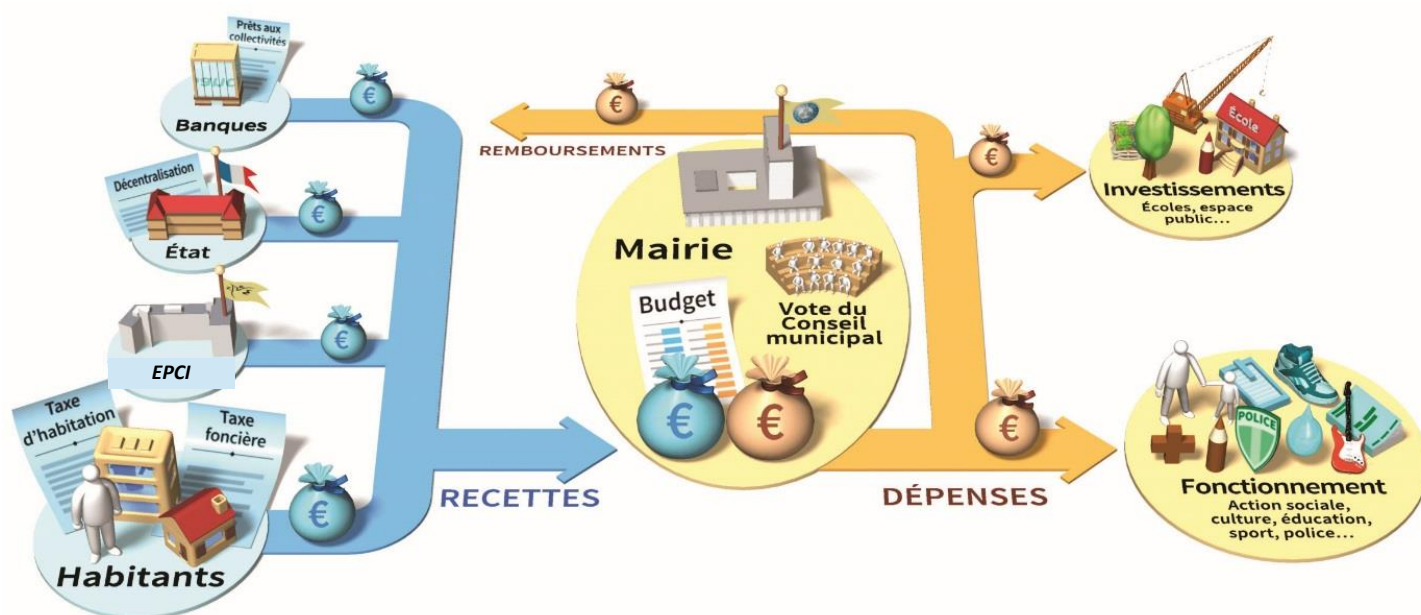
- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Le compte administratif a été voté le 16 mars 2023 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à Monsieur Le Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- la section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelques fois pluriannuelles.

COMPRENDRE UN BUDGET MUNICIPAL

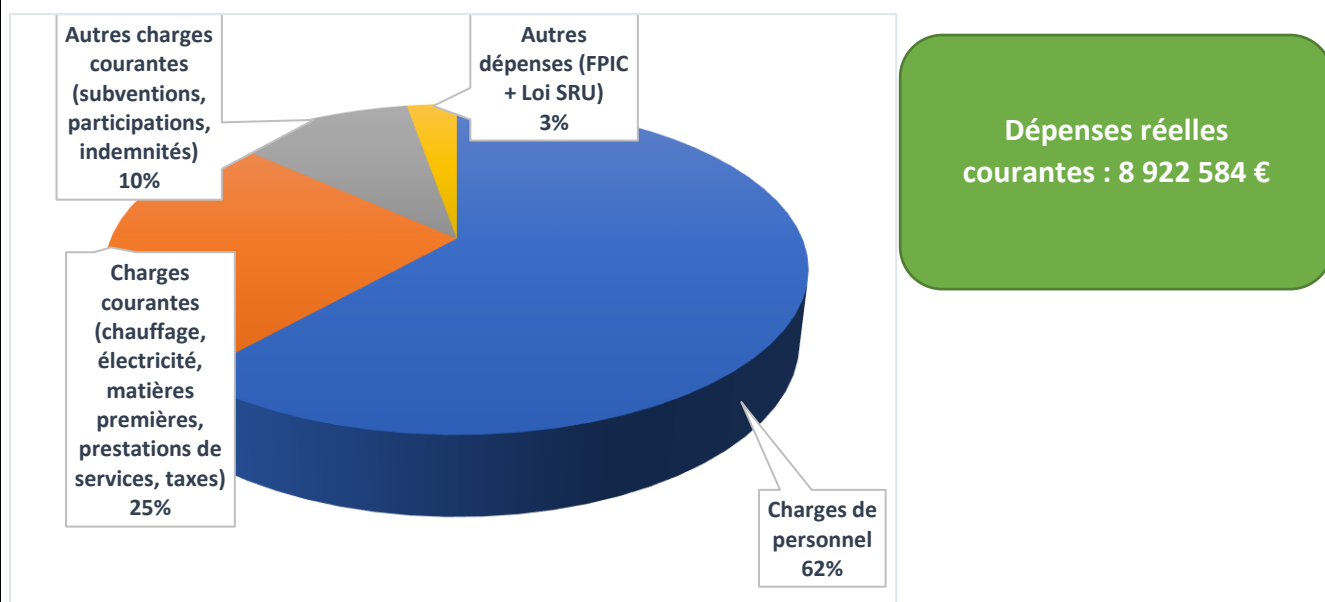


Les chiffres clés 2022 – section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement	9 781 519.82 €
Dépenses de fonctionnement	9 349 806.59 €
Résultat de fonctionnement 2022	431 713.23 €

Quelles sont les principales **DEPENSES réelles de gestion courante Fonctionnement 2022 ?**



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : entre 2021 et 2022 : une hausse de 6.8%

En 2022, la Commune de Canéjan a fait face aux dépenses supplémentaires induites par des mesures nationales de revalorisation des salaires, par un contexte d'inflation forte et en particulier d'explosion des prix de l'énergie.

Les charges courantes de fonctionnement repartent en 2022 sur les tendances 2018, 2019, avant crise, mais avec en surplus un niveau d'inflation important.

Cela se confirme notamment sur les postes de dépenses d'énergie (fluides, carburants) marqués par une hausse de 15 % par rapport à 2021. Afin de pallier cette tension liée à la crise énergétique, la Commune a adopté par délibération un plan de sobriété énergétique.

Les services adaptent leurs pratiques afin de limiter la hausse. La Commune poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population. Un véritable travail d'optimisation a été poursuivi au sein de chaque service, afin de dépenser toujours « mieux ».

Néanmoins, certains postes ne sauraient être réduits, car ils garantissent une qualité de service public relevant d'un engagement politique de la municipalité.

D'où viennent **LES RECETTES réelles de Fonctionnement 2022** :

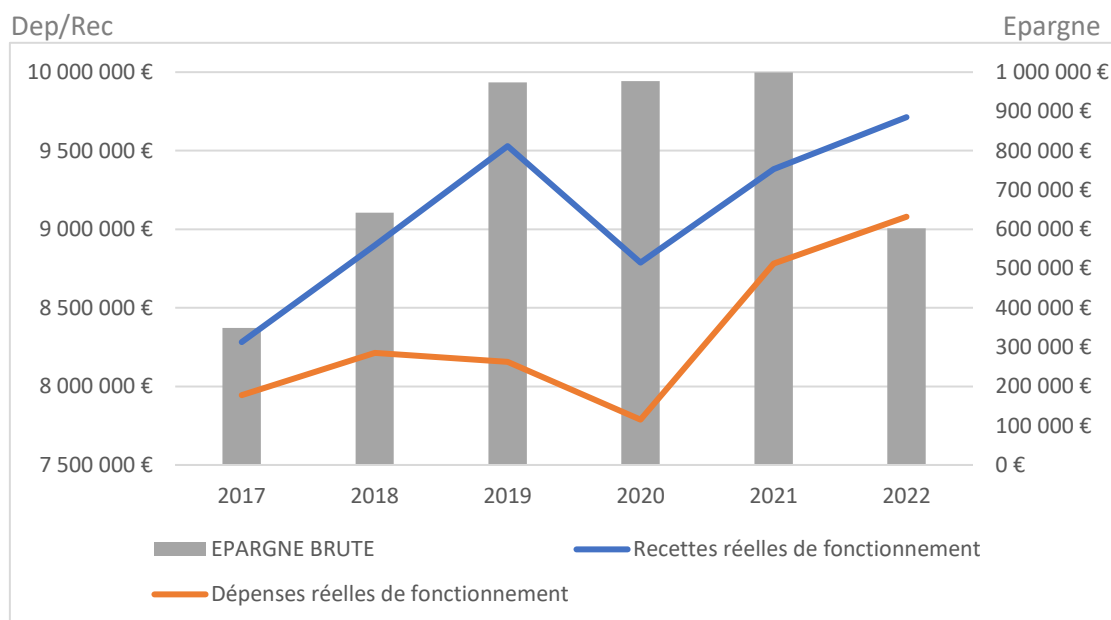
Principalement

- Des versements de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde : (attributions de compensation, versement d'une part fiscalité entreprise) : **4 623 846 €**
- Des impôts payés par les contribuables Canéjanais : (taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti) : **2 418 185 €**
- Des dotations de l'état / région / département et subventions divers organismes : **938 887 €**
- Des produits des services (restauration, périscolaire, spectacles, cinéma) : **785 850 €**
- Autres taxes (droit de mutation, taxe électricité...) : **275 361 €**

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Entre 2021 et 2022 : une hausse de 3.8 %

L'EPARGNE BRUTE DE LA COMMUNE



Épargne Brute 2022 : **6.20 % des recettes de fonctionnement réelles**

La Commune de Canéjan poursuit, pour le mandat municipal 2020-2026, sa stratégie financière de maintien des niveaux d'épargne, lesquels permettant dès lors de financer pour partie les programmes d'investissements.

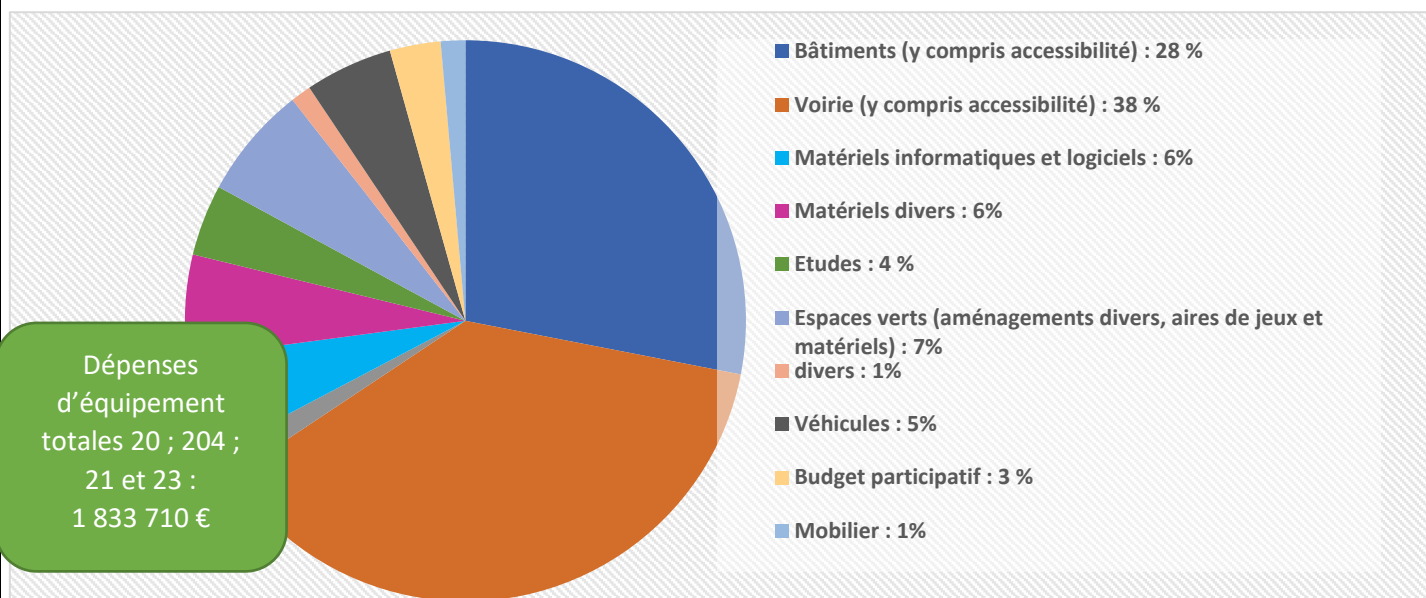
Cet objectif implique d'interroger en permanence l'adaptation des actions aux besoins des habitants afin d'améliorer en continu la performance des politiques publiques et de répondre en parallèle aux enjeux de stratégie financière.

Les réalisations de l'exercice 2022 montrent que l'épargne brute s'est dégradée de 390 000 €. L'année 2022 suit les tendances conjoncturelles mondiales. Elle est en effet marquée à la fois par l'inflation, la crise énergétique, ainsi que par la pénurie des matières premières.

Les chiffres clés 2022 – section d'Investissement

Recettes d'investissement	2 360 903.12 €
Dépenses d'investissement	2 411 357.73 €
Résultat d'investissement 2022	- 50 454.61 €

Quelles sont les **DEPENSES d'équipement 2022** ?



Au montant des dépenses d'équipement 2022 réellement payées, il faut rajouter, les dépenses engagées et mises en restes à réaliser au budget 2022. **Les RAR s'élèvent ainsi à 489 240.92 €**

Ainsi 80 % des sommes portées au budget 2022 en termes de dépenses d'équipement ont été engagées pour un montant total de 2 237 909 €

Les chiffres clés 2022 : endettement

Le capital restant dû des emprunts est une charge à la marge pour le budget général. L'encours de dette par habitant s'élève à 161 euros par habitant au 31/12/2022 alors que celui des communes de même strate atteint 821 euros.

La commune est dans une zone verte, puisque très peu endettée. Elle dispose donc d'un ratio d'endettement très favorable, à savoir 1.11 ans. La commune est de fait très peu endettée :

- Intérêts du capital payés en 2022 : 10 106.08 €
- Capital remboursé en 2022 : 104 032.67 €